

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 29 Novembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : JACQUET Gérard, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION :

- LOT N°6 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – ENTREPRISE PEDRINIS : AVENANT N°2 EN MOINS-VALUE (-210.66 € HT)
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°2 en moins-value de l'entreprise PEDRINIS – 71000 MACON d'un montant de 210.66 € HT soit 252.79 € TTC.
- LOT N°12 CHAUFFAGE / VENTILATION – ENTREPRISE GUERIN : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE (+745.00 € HT)
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise GUERIN – 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY d'un montant de 745.00 € HT soit 894.00 € TTC.
- LOT N°13 PLOMBERIE SANITAIRE – ENTREPRISE DEDIANNE : AVENANT N°1 EN MOINS-VALUE (-729.03 € HT)
 - a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en moins-value de l'entreprise DEDIANNE – 71480 VARENNES SAINT SAUVEUR d'un montant de 729.03 € HT soit 874.84 € TTC.

ENTRETIEN DE LA SALLE DES FETES – PROJET D'ACQUISITION D'UNE AUTO LAVEUSE : RESULTATS DE LA CONSULTATION DE PLUSIEURS FOURNISSEURS

- a décidé, par 14 voix de retenir le devis de l'entreprise SLS DISTRIBUTION – 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN d'un montant total de 1653.23 € HT soit 1983.88 € TTC pour la fourniture d'une auto laveuse à câble semi tractée + accessoires (1 voix pour l'entreprise DONGUY AGRI).
- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX SUITE AU CONTROLE DES INSTALLATIONS PAR LA SOCIETE APAVE : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise LECUELLE ELECTRICITE – 71500 SORNAY d'un montant de 2935.00 € HT soit 3522.00 € TTC pour la réalisation des travaux de mise en conformité électrique dans les bâtiments communaux.
- autorise M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : DELIBERATION RECTIFICATIVE SUITE A ERREUR MATERIELLE (ERREUR DE FRAPPE) – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION EN DATE DU 22.02.2018

- a approuvé à l'unanimité la délibération rectificative concernant le vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat 2017 pour le budget assainissement.

PROJET DE CREATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR – REFERENT AU MUSEE DE LA FERME DU CHAMP BRESSAN (TEMPS DE TRAVAIL ANNUALISE : 5 H HEBDOMADAIRES) : DELIBERATION CREANT LE POSTE A COMPTEUR DU 01.01.2019 SUITE A AVIS FAVORABLE DU COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DE SAONE-ET-LOIRE

- a décidé, à l'unanimité, de créer à compter du 01.01.2019 un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} Classe d'une durée hebdomadaire de 35H (30H Médiathèque + 5H Coordonnateur Référent Musée) et de supprimer à la même date le poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} Classe d'une durée hebdomadaire de 30H.

MAISON DE SANTE DU CHAMP BRESSAN : DEMANDE DE GESTE COMMERCIAL SUR LE LOYER (REMISE DE 5%) PAR L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE FAISANT SUITE A L'INSTALLATION DE LA CLIMATISATION PAR LEURS SOINS

- a décidé, par 10 voix pour, dans le cadre de la location des locaux de la maison médicale aux professionnels de santé, d'appliquer à compter du 01.01.2019, une réduction de 2.2% par mois sur l'ensemble des loyers des différents cabinets pendant une durée de dix ans (contre 5 voix pour une réduction de 4.5% par mois pendant une durée de cinq ans).
- dit qu'un avenant au bail à usage professionnel (Avenant n°3) sera établi et autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ DE VILLE POUR LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

- a décidé, à l'unanimité, de renouveler pour 4 ans le contrat avec ENGIE.

EXPOSITION SUR LA 1^{ère} GUERRE MONDIALE : DEMANDE DE REMBOURSEMENT PAR M. Rodolphe MARIE – ENSEIGNANT AU LYCEE GABRIEL VOISIN DE TOURNUS – DES 8 PANNEAUX FOURNIS PAR SES SOINS ET UTILISES COMME SUPPORT POUR L'EXPOSITION (8X48.14 € = 385.12 €) (PANNEAUX RESTANT A LA PROPRIETE DE LA COMMUNE)

- a décidé, à l'unanimité d'allouer à l'association FNACA de ROMENAY une subvention exceptionnelle de 385.12 € dans le cadre de l'organisation de l'exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale en partenariat avec les lycéens du lycée Gabriel Voisin de Tournus, afin que l'association rembourse M. Rodolphe MARIE pour la fourniture des panneaux utilisés comme support pour l'exposition.

REFORME ELECTORALE – MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE CONTROLE : NOUVELLE DELIBERATION ANNULANT ET REMPLACANT LA PRECEDENTE DU 30.08.2018 SUITE A LA RECEPTION D'UNE NOUVELLE CIRCULAIRE PREFECTORALE DU 31.10.2018 APPORTANT PLUS DE PRECISIONS

- a proposé, dans le cadre de la réforme électorale, en vue de la mise en place de la commission de contrôle, de désigner les cinq conseillers municipaux suivants :

- Monsieur Pierre FERRARIS
- Madame Danielle LANGERON
- Madame Marie-Aleth PICOLLET
- Madame Dorothee ALBANESE
- Monsieur Jérôme LAURENT

- donne pouvoir à M. le Maire afin de transmettre cette liste au préfet.

PRESENTATION DES BILANS D'ACTIVITES DU SYDESL POUR LES ANNEES 2016 ET 2017

- a pris connaissance desdits bilans d'activités.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A – MARCHÉ DE TRAVAUX – RENOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET

➤ **LOT N°1 DEMOLITION / MACONNERIE – ENTREPRISE SAONE ET LOIRE CONSTRUCTION : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE (+740.00 € HT)**

- Mme Marie-Aleth PICOLLET est sortie de la salle et n'a pas pris part à la délibération.

- a validé, par 14 voix, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise SAONE-ET-LOIRE CONSTRUCTION – 71470 ROMENAY d'un montant de 740.00 € HT soit 888.00 € TTC pour la démolition des coffres volets intérieurs et le démontage des rideaux métalliques.

DON A LA COMMUNE DE ROMENAY DE PARCELLES DE BOIS PAR UN PARTICULIER

- a décidé à l'unanimité d'accepter le don à titre gracieux de M. Pierre PONT – 13500 MARTIGUES concernant quatre parcelles de bois sur la commune de Romenay pour une superficie totale de 74a 03ca.

- donne pouvoir à M. le Maire afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

SYDESL : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – DELIBERATION

- a adopté à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

REPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE AU LIEUDIT « LES GUIBLANCHES » : ETUDE DE DEVIS ET DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

- a décidé à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR d'un montant de 1346.74 € HT soit 1616.09 € TTC.

- a approuvé, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

	DEPENSES	
SECTION	C/2152 Op. 49 – Installation de voirie	- 2000.00 €
D'INVESTISSEMENT	C/21568 Op. 49 – Autres matériels, outillage Incendie	+ 2000.00 €

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. et Mme DANGUIN Eric et Emeline pour la construction d'une maison individuelle sur la propriété de la commune (Lotissement Les Guiblanches 3) - Lot n°5) située « Route des Guiblanches ».

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. BOUSSON Rémy et Mme LAY Marie pour la rénovation d'une maison d'habitation située « 212, Chemin de Charavel ».

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. DEMORY Jonathan et Mme DEVIENNE Noémie pour la construction d'une maison individuelle sur la propriété de M. MARCELINO David située « 1837, Route de Loizette ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par EDF ENR Solaire pour le compte de M. FAVRE Jean-Jacques pour l'installation d'un générateur photovoltaïque (15m²) sur sa propriété située « 3001, Route de Louhans ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de la demande de la Paroisse Saint Jean Baptiste afin de disposer gracieusement de la salle des fêtes de Romenay le 10.02.2019 dans le cadre de l'organisation de son loto paroissial (14 voix pour et 1 voix contre)
- de la demande de création d'une halle couverte afin de jouer à la pétanque en période hivernale
- du courrier d'information du SDIS de S. et L. concernant les contributions 2019 des communes et EPCI
- du dynamisme des ventes sur Romenay en 2018
- du projet éolien à SAINT TRIVIER DE COURTES
- de la décision du Conseil d'Administration de l'EHPAD concernant le prix de vente de l'ancien EHPAD à la Communauté de Communes Terres de Bresse
- de la facturation à la commune de Romenay par le Centre de Gestion de l'Ain des frais de remboursement du concours d'ATSEM pour Mme JOLY Céline suite à son recrutement en qualité de stagiaire depuis le 27.08.2018 (1448.00 €)
- du projet de création d'une maison funéraire dans la « Zone d'Activité des Vauvrils »
- de la problématique de l'escalier de l'église (suite à donner dans le prolongement des travaux de rénovation déjà réalisés à hauteur de 60% environ)
- de l'article du Journal de Saône-et-Loire sur la maison du Grainetier
- de l'adjudication aux enchères en date du 08.01.2019 pour le bâtiment du Lion d'Or à ROMENAY
- de l'adjudication aux enchères en date du 08.01.2019 pour une maison sur ROMENAY
- de l'état d'avancement du projet de rond-point (lancement du M.A.P.A. pour les travaux prévu fin d'année 2018)
- du montant de la convention fourrière annuelle SPA
- du renouvellement du CDD de Mme TILLOI Brigitte
- de la date de la prochaine réunion du conseil municipal en décembre 2018 (jeudi 20.12.2018)

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

